

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 2 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 26 juin 2024

**23 présents + 2 pouvoirs (25 votes sur 28)** :

**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU

**3 pouvoirs** :

- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Maryse BARIGAULT
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Micheline REAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Excusés** : Sébastien FAURE, Jacques ROY et Huguette ROUSSEAU

**Monique NOLOT a été élue secrétaire de séance**

=====

**RESSOURCES HUMAINES  
Instauration de l'indemnité horaire pour travail de nuit (IHTN)**

Le projet d'instauration de l'IHTN a fait l'objet d'un avis défavorable au CST du 28 mai car il manquait des informations, et fait l'objet d'un nouvel avis lors de la séance exceptionnelle du 2 juillet.

Depuis la mise en place de la collecte des multi matériaux en porte à porte, il a été instauré des contrôles par les agents de la collectivité une à deux fois par an, qui doivent se faire la nuit (entre la dépose des bacs dans la rue par les usagers, et la collecte par le prestataire).

- Vu le Code Générale de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2023-1238 du 22 décembre 2023 relatif à l'indemnisation du travail de nuit dans la fonction publique territoriale, dénommée « IHTN » ;
- Vu la délibération 2023-040 du 9 mai 2023 instituant le règlement intérieur de la CCAVT ;
- Vu l'avis défavorable du CST (Comité Social Territorial) du CDG79 du 28 mai 2024 ;

- Vu l'avis favorable du CST (Comité Social Territorial) du CDG79 du 2 juillet 2024 ;
- Considérant la mise en place de la collecte des multi matériaux en porte à porte, il a été instauré des contrôles par les agents de la collectivité une à deux fois par an, qui doivent se faire la nuit (entre la dépose des bacs dans la rue par les usagers, et la collecte par le prestataire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'annuler la délibération D2024-034 du 28 mai 2024 instaurant l'indemnité horaire pour travail de nuit (IHTN) compte tenu de l'avis défavorable du même jour par le CST du CDG79
- ▶ D'instaurer l'indemnité horaire pour travail de nuit (IHTN) qui est actuellement de 0,97€ brut/heure :
  - ❖ 0,17€ brut/h
  - ❖ Majoré de 0,80€ brut/h pour travail intensif (activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance).
- ▶ d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 3 juillet 2024  
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,  
Monique NOLOT,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20240705-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2024

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, et dépose sur le site administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48